



ARRETE du 1^{er} juillet 2020

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu le Code de justice administrative, et notamment son article L.137-1 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu les propositions du vice-président du Conseil d'Etat ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

En application du 1° de l'article R. 6152-318 du code de la santé publique, sont nommés en qualité de président et de président suppléant du conseil de discipline, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat :

Président : Madame Marie PICARD, membre honoraire du Conseiller d'Etat.

Article 2

Le mandat du Président nommé par le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du centre national de gestion

Eve Parier